



Prime Air

énergie économisée,
qualité de l'air améliorée

→ Bénéficiez d'une aide de 1 000 à 2 500 €*
pour changer votre ancien chauffage
au bois ou au charbon

*Selon vos revenus



MON CHAUFFAGE EST-IL CONCERNÉ ?

Lorsque votre chauffage au bois n'est plus performant, il n'assure plus correctement la combustion du bois. Cette mauvaise combustion est à l'origine des émissions de particules fines et de surconsommations.

La combustion du charbon émet également beaucoup de polluants atmosphériques.

Sont tout particulièrement concernés :

- ▮ les cheminées à foyer ouvert ;
- ▮ les inserts (foyer fermé) et les poêles à bois/granulés, datant d'avant 2002 ;
- ▮ les poêles à charbon.

**VOUS AVEZ UN DE CES APPAREILS ?
CHANGEZ-LE GRÂCE À LA PRIME AIR !**

LA PRIME AIR

▮ POUR QUI ?

Les **propriétaires occupants** ayant leur résidence principale dans une des communes de la MEL. Les **propriétaires bailleurs** louant comme résidence principale d'un bien situé dans la MEL.

▮ POUR QUOI ?

Remplacer son chauffage au bois ou au charbon par un équipement de chauffage au bois performant (Flamme verte ou équivalent) ou par une **Pompe à Chaleur** (seulement pour les poêles à charbon).

▮ COMBIEN ?

Revenus du demandeur (selon le barème ANAH en vigueur)	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Supérieurs
Prime Air par foyer	2 500 €	2 500 €	1 600 €	1 000 €
+ surprime « rénovation performante AMELIO »	+ 500 € (aide totale : 3 000 €)	+ 300 € (aide totale : 2 800 €)	Non éligible à la surprime	Non éligible à la surprime

La prime air est cumulable avec les aides locales et nationales.

ET POUR MOI, ÇA CHANGE QUOI ?



PLUS D'ÉCONOMIES ET DE PERFORMANCE

trois fois moins
de bois consommé.



PLUS POUR MA SANTÉ ET L'AIR EXTÉRIEUR

jusqu'à 30 fois moins
d'émissions de particules.



PLUS DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ

chaleur diffuse
et feu mieux maîtrisé.

LES ÉTAPES À SUIVRE

▮ AVANT LE DÉBUT DE TRAVAUX

- Je prends rendez-vous avec l'opérateur AMELIO en charge de ma commune (voir carte au verso).
- Je lui transmets les documents nécessaires à ma demande (liste en ligne)

▮ LORS DES TRAVAUX

- J'installe un chauffage au bois labellisé Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent ADEME ou une pompe à chaleur (pour les poêles à charbon uniquement).

▮ APRÈS LES TRAVAUX

- J'assure le dépôt en déchèterie de mon ancien appareil (justificatif demandé).*
- J'adopte les bonnes pratiques pour l'entretien de mon chauffage-bois.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le secteur résidentiel est la première source d'émissions de particules fines sur la métropole, juste devant les émissions liées au trafic routier.



91 % des émissions de PM10 et PM2,5 du secteur résidentiel proviennent des chauffages au bois.

Principalement dues aux équipements de chauffage peu performants, ces émissions affectent la santé des métropolitains en causant des pics de pollution hivernaux et des troubles respiratoires.

Entre 2021 et 2023, 2 000 équipements ont été remplacés grâce à la Prime Air, réduisant de 7 % les émissions de particules fines du secteur résidentiel.

OBJECTIF 2024-2025 : la MEL s'est engagée à remplacer 1 160 chauffages bois non performants et 20 poêles à charbon sur son territoire.

J'OPTE POUR LES BONNES PRATIQUES



J'ENTRETIENS MON APPAREIL ?

Chauffage au bois : je fais ramoner mon appareil 2x par an par un professionnel.

Pompe à chaleur : je fais réviser mon équipement tous les 2 ans.



J'ALLUME MON FEU PAR LE HAUT

plus écologique, cette méthode permet d'avoir une meilleure combustion du bois.



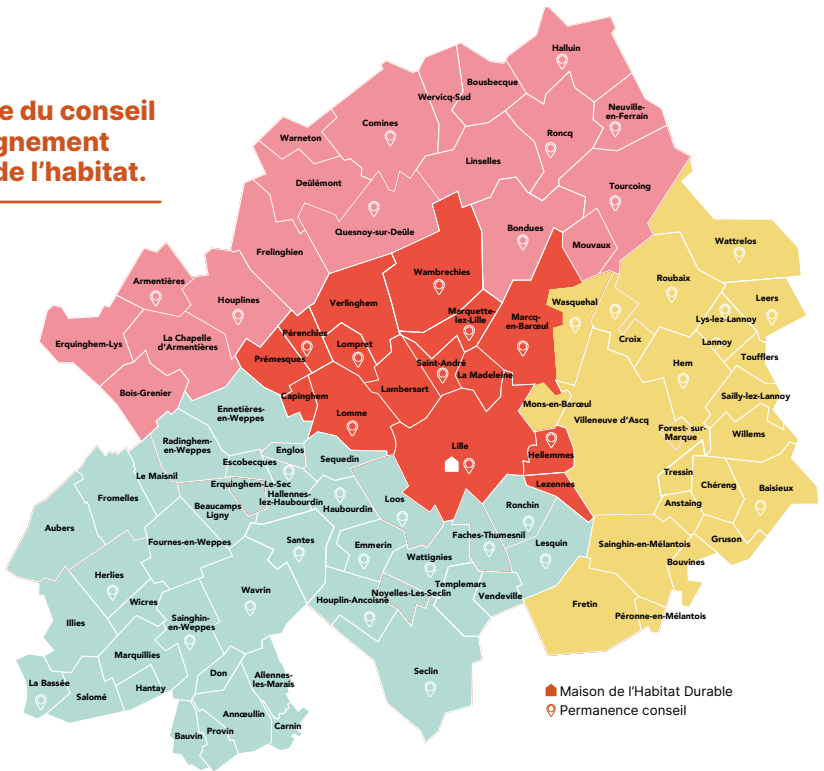
JE CHOISIS MON BOIS

privilégiez du bois bien sec, de feuillus dense pour les bûches, et des granulés de qualité, adaptés à votre poêle.

À éviter absolument : les magazines, les cartons, les journaux, le bois de récupération (vernis ou traité) et aggloméré.

* Uniquement pour les foyers fermés : inserts et poêles à bois ou granulés. Voir la procédure complète sur le site de la MEL.

AMELIO : le guichet unique du conseil et de l'accompagnement à l'amélioration de l'habitat.



■ Maison de l'Habitat Durable
📍 Permanence conseil

- Territoire Lillois et couronne Nord**
 Soliha - Compagnons bâtisseurs Hauts-de-France
amelio-lillenord@lillemetropole.fr
- Territoire Sud et Weppes**
 INHARI - MRES, CLCV, habitat et humanisme
amelio-sudweppes@lillemetropole.fr
- Territoire Lys et Tourquennois**
 Soliha - Compagnons bâtisseurs Hauts-de-France
amelio-lystourquennois@lillemetropole.fr

- Territoire Est et Roubaix**
 Soliha - Compagnons bâtisseurs Hauts-de-France Roubaix
amelio-roubaix@lillemetropole.fr
- Autres communes**
amelio-est@lillemetropole.fr
- Copropriétés métropole**
 Urbanis - Soliha, Arc
amelio-copro@lillemetropole.fr

INFOS UTILES

- Sur le site internet**
<https://lillemetropole.fr/la-prime-air-de-la-mel>
- Pour toute question sur la prime air bois**
Tél : 03 20 21 27 71
primeair@lillemetropole.fr
- Amélio**
Tél : 03 20 21 27 77
ameliohabitat.fr

À SAVOIR

La Prime Air s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Métropole et du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) auquel est soumise la Métropole.

La Prime Air est pilotée par la MEL et sa mise en œuvre fait l'objet d'un soutien de l'ADEME (Agence de la transition écologique).

PARTENAIRES

Soutenu par



Le service public pour mieux renover mon habitat